

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/39

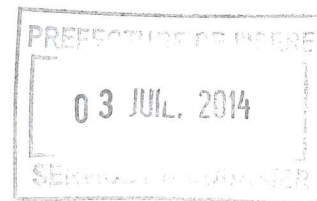
L'an deux mil quatorze, le trente juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du « règlement intérieur du Conseil municipal » portant sur le fonctionnement du Conseil municipal et précisant les modalités et les détails de ce fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le « règlement intérieur du Conseil municipal » tel que déposé sur la table des délibérés et annexé à la présente délibération,

Certifié exécutoire compte-tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,





Règlement intérieur du Conseil Municipal de Mizoën

Bernard MICHEL
Maire de MIZOËN

